

DSP et DPIP

10^e promotion - formation d'adaptation

Observatoire de la formation

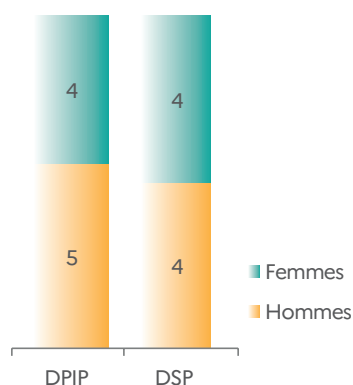


MARS 2022

À RETENIR

- > 17 stagiaires sont entrés en formation d'adaptation le 7 février 2022 pour une durée de six mois pour les 9 DPIP et d'un an pour les 8 DSP.
- > Parmi les DPIP, on compte 5 hommes et 4 femmes, et au sein des DSP, 4 hommes et 4 femmes.
- > Âge moyen : 47 ans pour les DPIP et 44 ans pour les DSP
- > Ancienneté moyenne : 20 ans pour les DPIP et 18 ans pour les DSP
- > La principale perspective professionnelle est de faire carrière dans le grade.

Graphique 1 : Répartition par genre – Effectifs

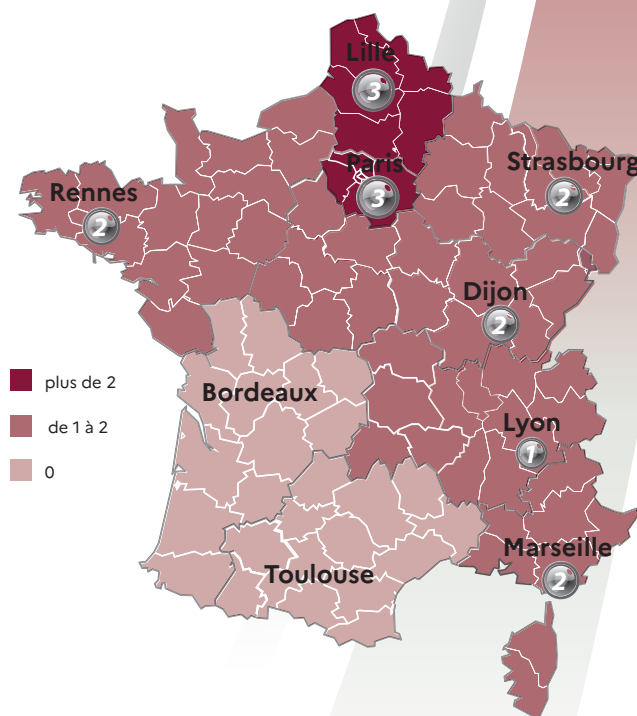
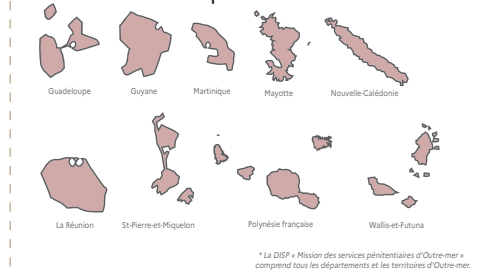


La 10^e promotion de DPIP et de DSP en formation d'adaptation compte 17 stagiaires, dont 9 DPIP et 8 DSP. Parmi les DPIP, on recense 5 femmes et 4 hommes, âgés de 47 ans en moyenne. Concernant les DSP, on dénombre 4 hommes et 4 femmes, avec une moyenne d'âge de 44 ans. Par ailleurs, la plupart des agents sont en couple (11 sur 17), et 14 répondants sont parents.

Graphique 2 : DISP de provenance – Effectifs¹

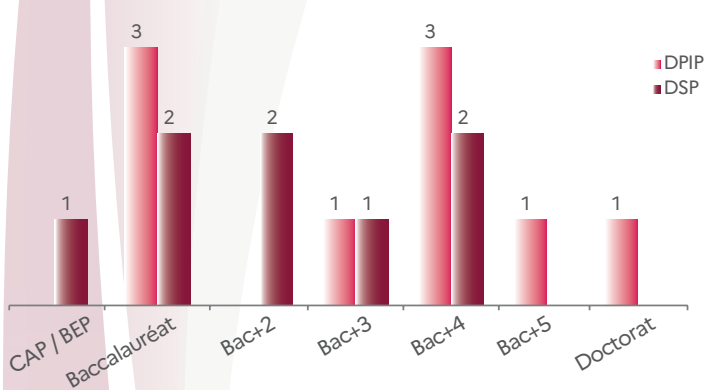
Lille et Paris sont les premières DISP de provenance des agents (3 mentions chacune). Dijon, Marseille, Rennes et Strasbourg sont citées par deux répondants chacune, et un agent exerçait dans celle de Lyon avant de rejoindre la formation. Aucun des répondants n'a fait mention des DISP de Bordeaux, Toulouse ou de la MOM.

Mission des services pénitentiaires d'Outre-mer*



¹ Deux agents n'ont pas mentionné leur DISP d'origine.

Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu - Effectifs



Presque tous les agents possèdent le baccalauréat : 5 n'ont que ce diplôme et 11 sont diplômés du supérieur. Un agent a pour diplôme le plus élevé un CAP / BEP.

Les DPIP sont globalement plus nombreux à avoir un diplôme de niveau bac+3 ou plus (6 agents sur 9, contre 3 agents sur 8 chez les futurs DSP).

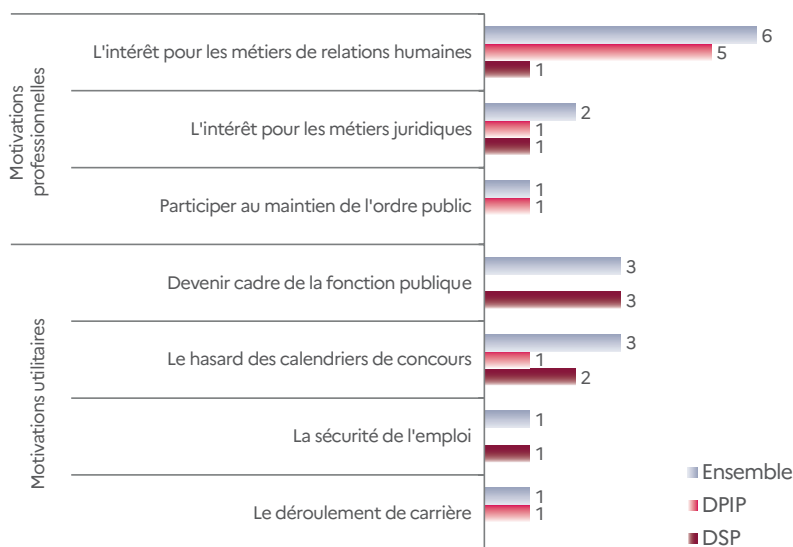
Par ailleurs, les futurs DSP et DPIP cumulent de nombreuses années d'expérience : les DSP ont en moyenne 18 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, soit 2 ans de moins que leurs collègues DPIP, qui en comptabilisent 20 ans. L'ensemble des agents ont fréquenté 4 établissements en moyenne au cours de leur carrière. Concernant leur dernier grade, tous les agents en formation de DPIP étaient des personnels d'insertion (CPIP), et, parmi les futurs DSP, 6 agents travaillaient en tant que personnels de commandement et 2 comme personnels d'insertion.

Graphique 4 : Première motivation à devenir DPIP ou DSP – Effectifs

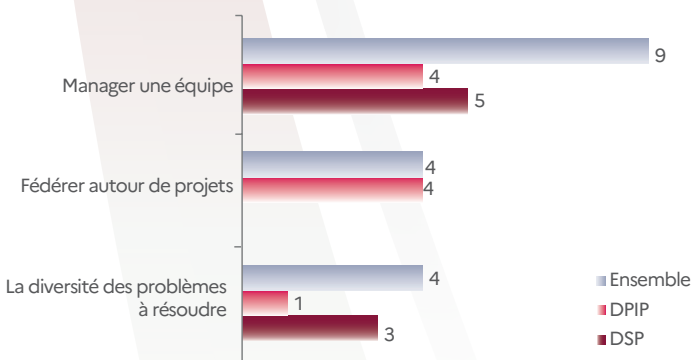
Les motivations des DPIP et des DSP en formation d'adaptation sont assez différentes. En effet, les DPIP déclarent majoritairement des motivations professionnelles (7 citations), alors que leurs collègues DSP se positionnent plutôt en faveur de motivations utilitaristes (6 mentions au total).

De manière plus détaillée, la première motivation des DPIP concerne l'intérêt pour les métiers de relations humaines (5 personnes). Les autres agents mentionnent à hauteur d'une citation chacun les items suivants : l'intérêt pour les métiers juridiques, la participation au maintien de l'ordre public, le hasard des calendriers de concours et le déroulement de carrière.

Les DSP sont quant à eux davantage attirés par le fait de devenir cadre de la fonction publique (3 citations), ou encore le hasard des calendriers de concours (2 mentions). Les autres agents citent l'intérêt pour les métiers de relations humaines, pour les métiers juridiques et la sécurité de l'emploi (1 citation chacun).



Graphique 5 : Intérêt du métier – Effectifs



Ici encore, les réponses des agents diffèrent selon leur formation. Si l'ensemble des répondants s'accorde pour dire que l'intérêt premier du métier repose sur le fait de manager une équipe (5 mentions chez les DSP, 4 chez les DPIP), les DPIP sont en deuxième lieu attirés par la fédération autour de projets (4) et les DSP par la diversité des problèmes à résoudre (3).

Concernant leurs perspectives professionnelles, les agents sont unanimes : ils souhaitent faire carrière dans le grade de DSP ou de DPIP. Seuls deux répondants (un DSP et un DPIP) ne savent pas encore quel tournant donner à leur carrière.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

MARS 2022